

PAROLES

Mars 2005 N°18

Éditorial

2005, une année riche marquée par la reconnaissance et par le développement du projet de l'association Geist 21 Gironde.

Ces 14 années de militantisme nous ont permis de porter un projet novateur qui devient une réalité.

Depuis 5 ans nous étions dans la réflexion pour mettre en œuvre un accompagnement adapté auprès des adultes.

La Commission Régionale d'Organisation du Secteur Médico Social (CROSMS) vient d'autoriser le SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) à fonctionner.

Le Conseil Général de la Gironde accompagne le projet avec un financement adapté et pérenne.

Aujourd'hui, 5 adultes ont et vont signer des contrats de travail en milieu ordinaire. Ils demandent à être aidés pour développer leur projet de vie ! D'ici la fin de l'année, 8 à 10 adultes vont être accompagnés dans leurs apprentissages pour vivre en autonomie.

Ces adultes sont dans une affirmation de leur personnalité et souhaitent continuer à développer leur parcours de citoyens.

Le SAVS va sécuriser la démarche et permettre aux parents de rester parents au lieu de devenir des professionnels de l'insertion.

C'est parce que les parents ont toujours eu confiance en leur enfant et qu'ils ont voulu développer un projet exigeant, que les résultats sont là.

Depuis l'année 2000, le SESSAD accompagne 40 enfants et adolescents intégrés en milieu ordinaire, parmi lesquels 8 d'entre eux ont suivi des parcours individualisés de formations pré-professionnelles en lycée. Leur parcours se poursuit en milieu ordinaire de travail, dans le cadre de la formation professionnelle.

Aujourd'hui, 26 familles vont profiter de l'extension à + 40 places du SESSAD, autorisée par le CROSMS du 11 mars dernier.

Il nous faut maintenant obtenir le financement.

De par ces 2 autorisations, les institutionnels reconnaissent la qualité des services, la crédibilité du projet d'intégration en milieu ordinaire des personnes porteuses de Trisomie 21 avec des compensations humaines adaptées.

Voté le 03 février dernier, un nouveau texte de loi sur le handicap remplace la loi du 30 juin 1975. Vous avez tous entendu parlé de « la maison départementale du handicap », du « droit à l'inscription dans l'école du quartier », de la « prestation de compensation », de la « garantie de ressources »...

De même, vous n'êtes pas sans ignorer l'extension de la décentralisation à la suite de laquelle le Conseil Général devient maître d'ouvrage en matière de handicap. L'année 2005 se présente comme une année de bouleversements pour les institutionnels dédiés au secteur du handicap et pour les associations représentatives.

Nous vous proposerons une réunion d'information sur ce sujet et nous en profiterons pour positionner l'action des Geist 21 dans cet environnement.

Parents de jeunes enfants, nous espérons que ces avancées que nous obtenons aujourd'hui, faciliteront l'intégration de vos enfants à l'école du quartier. Il nous faut rester vigilant !

Je vous invite à réfléchir à vos besoins quant aux services apportés par l'association et à prendre la parole.

C'est vous qui, demain, porterez le projet de votre association Geist 21 Gironde.

Philippe CLEMENT
Président du GEIST 21 Gironde

Dans ce numéro :

- Journée nationale de la trisomie 21	2
Bilan	
Article de Pierre CLAVE	
<hr/>	
- Film « Regardons-Nous »	3
- Journée « Baptême de l'air »	3
- Les États Généraux de la trisomie 21	3
- Bibliothèque	3
- Cellule d'Accueil	3
<hr/>	
- Connaissance de la trisomie 21: Les demandes familiales	4
- Spectacle de Noël	4
- Soirée thématique Tutelle-Curatelle	4
<hr/>	
- Page des jeunes	5
<hr/>	
- Infos CNED	6
- Internet	6
- États généraux de la Trisomie 21	6
- Dates à venir	6

